

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 6257**

Intitulé

Formateur(trice) - consultant(e)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
SIPCA	Gérant, Gérant

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

333p Organisation et administration de services et de centres de formation

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Formateur-Consultant analyse le contexte de l'entreprise, identifie la problématique de formation, établit un diagnostic, élabore et réalise des projets pédagogiques.

Il propose et accompagne les stratégies appropriées en fonction des analyses et des besoins détectés.

Il conçoit et réalise le dispositif de formation avec une stratégie d'évaluation adaptée et conforme aux dispositions légales et réglementaires de la FPC (formation professionnelle continue).

Il maîtrise le processus andragogique, anime les actions de formation et met en œuvre le dispositif opérationnel.

Il administre et gère financièrement les contrats et conventions, recrute collaborateurs et intervenants, encadre et manage l'équipe pédagogique.

En inter-entreprise, le Formateur Consultant est aussi chargé de la communication et la commercialisation de l'offre (prospectant le marché et négociant les contrats).

La certification se décompose en quatre pôles, subdivisés en 10 compétences :

Pôle 1 : GERER ET DEVELOPPER SON ACTIVITE DE FORMATEUR CONSULTANT

Compétence 1 :

Définir une stratégie marketing (incluant la veille commerciale) et son positionnement, créer et commercialiser son offre de formation.

Compétence 2 :

Assurer la gestion et la coordination administrative, comptable et financière d'un dispositif ou d'une action de formation en respectant le cadre législatif et réglementaire.

Pôle 2 : INGENIERIE DE FORMATION : DIAGNOSTIQUER UN BESOIN DE FORMATION POUR PROPOSER UNE OFFRE ADAPTEE

Compétence 3 :

En tenant compte de la problématique globale de l'entreprise et des publics concernés, réaliser l'analyse et le diagnostic du besoin (écart entre compétences existantes et visées) afin de rédiger une offre de formation adaptée.

Compétence 4 :

Concevoir et rédiger l'ingénierie d'un dispositif de formation en définissant stratégies, méthodes, moyens et contenus pédagogiques à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs.

Compétence 5 :

Rédiger, présenter et soutenir face au commanditaire une proposition budgétisée argumentant la démarche et illustrée de supports visuels.

Pôle 3 : INGENIERIE PEDAGOGIQUE : ELABORER DES PROJETS, CONSTRUIRE DES DISPOSITIFS ET DES ACTIONS DE FORMATION, METTRE EN PLACE UNE STRATEGIE D'EVALUATION

Compétence 6 :

A partir de l'ingénierie de formation, construire les modules en faisant intervenir dans le processus andragogique une approche pluridisciplinaire (sciences de l'éducation, psychosociologie, didactiques professionnelles, psychologie du travail ...).

Compétence 7 :

Optimiser l'utilisation des TICE (modules e-learning, espaces de travail collaboratif, partage des ressources en ligne), concevoir et réaliser des supports visuels attractifs pour faciliter les apprentissages.

Compétence 8 :

Construire une stratégie d'évaluation et des modes de validations en adéquation avec les objectifs visés.

Pôle 4 - ANIMER DES ACTIONS DE FORMATION ET UN GROUPE EN FORMATION, GERER ET MANAGER UNE EQUIPE PEDAGOGIQUE

Compétence 9 :

Animer des actions de formation en utilisant démarches, techniques et méthodes adaptées aux objectifs, aux profils des participants, tenant compte des phénomènes et dynamiques de groupe, et respectant la posture et l'éthique de la profession.

Compétence 10 :

Manager, animer et réguler une équipe pédagogique de permanents et/ou vacataires pour favoriser sa cohésion et un travail en transversalité.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le Formateur-Consultant exerce :

- soit en qualité de salarié dans un organisme de formation (la plupart du temps TPE/PME qui représentent + de 70% du marché), dans un cabinet conseil en ressources humaines, ou en entreprises. Il peut aussi être salarié à temps partiel et à employeurs multiples.
- soit en qualité de travailleur indépendant (intervenant vacataire, en portage salarial, ou en créant son propre cabinet de formation).

Conseil en formation

Formateur-Consultant

Responsable de Formation / Responsable Pédagogique

Codes des fiches ROME les plus proches :

K2111 : Formation professionnelle

K2102 : Coordination pédagogique

K2101 : Conseil en formation

Réglementation d'activités :

Quelles que soient les conditions d'exercice, le Formateur-Consultant (ou l'organisme qui l'emploie) sont soumis aux règles suivantes :

- Détenir un numéro de déclaration d'existence (DGEFP)
- Editer des bilans pédagogiques et financiers annuels
- Avoir un commissaire aux comptes au-delà d'un chiffre d'affaires de 150 000 €
- Exonération de TVA possible (article 264.4.4 du CGI)

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

Etude de marché et plan d'action commerciale

Conception et suivi d'un budget d'exploitation, plan de trésorerie

Etudes de cas

Jeux de rôle

Projet d'actions de formation

Rapport d'activités suite aux stages en entreprise

Evaluation du tuteur des stages pratiques

Chaque compétence fait l'objet d'une évaluation en centre de formation (étude d'un ou plusieurs cas réels, mises en situation) et / ou en entreprise (rapports d'activité, évaluation du tuteur de stage).

2 périodes d'évaluation sont distinguées :

- Mises en situation après chaque stage en entreprise,
- Soutenance finale devant un jury : présentation du projet professionnel et d'un cas intégrant à la fois les parties rédaction d'une offre, ingénierie, animation et gestion de la formation professionnelle.

La validation de toutes les compétences permet l'octroi du titre professionnel de Formateur Consultant.

Validité des composants acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	- Un membre de la direction de SIPCA, - Un intervenant du dispositif, - 3 professionnels : un représentant de l'association des anciens stagiaires AFIC SIPCA un Formateur - Consultant extérieur en activité. un Directeur de centre de formation.
En contrat de professionnalisation	X	- Un membre de la direction de SIPCA, - Un intervenant du dispositif, - 3 professionnels : un représentant de l'association des anciens stagiaires AFIC SIPCA un Formateur - Consultant extérieur en activité. un Directeur de centre de formation.
Par candidature individuelle	X	

Par expérience dispositif VAE prévu en 2008	X	- Un membre de la direction de SIPCA, - Un intervenant du dispositif, - 3 professionnels : un représentant de l'association des anciens stagiaires AFIC SIPCA un Formateur - Consultant extérieur en activité. un Directeur de centre de formation.
---	---	--

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Certifications reconnues en équivalence : Equivalence 3ème année de licence en Sciences de l'Education Paris X Nanterre	

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 3 novembre 2008 publié au Journal Officiel du 13 novembre 2008 (cf. arrêté du 14 novembre 2008 publié le 21 novembre 2008 modifiant l'arrêté du 3 octobre 2008) portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé Formateur-consultant, avec effet au 13 novembre 2008, jusqu'au 13 novembre 2013.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 16 avril 2014 publié au Journal Officiel du 03 juillet 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé "Formateur(trice) - consultant(e)" avec effet au 13 novembre 2013, jusqu'au 03 juillet 2019.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

trainar@sipca-formation.com Tél : 01 46 05 11 37

<http://www.sipca-formation.com>

Lieu(x) de certification :

SIPCA 20, rue d'Issy 92100 Boulogne Billancourt

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

SIPCA - 20, rue d'Issy 92100 Boulogne Billancourt

Historique de la certification :